

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 92272

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet ciné-lycée. Il souhaiterait en savoir plus sur ce dispositif qui doit mettre en place une plateforme Internet mettant à disposition certains grands films à des lycées.

Texte de la réponse

Dispositif emblématique du volet culturel de la réforme du lycée mise en oeuvre par le ministre de l'éducation nationale, la plate-forme Ciné-lycée, réalisée en partenariat avec France Télévisions, offre à chaque lycée un accès gratuit à un catalogue de 200 longs-métrages du patrimoine mondial, en version originale. Ce nouveau service original permet l'organisation de séances régulières de visionnage de grands classiques du septième art au sein des établissements scolaires et donne aux lycéens les moyens de s'impliquer concrètement dans la vie culturelle de leur lycée, tout en développant une autre relation à la pratique des langues vivantes, grâce au visionnage d'oeuvres en version originale. Une circulaire parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale le 26 août 2010 précise les modalités pédagogiques de mise en oeuvre au sein des établissements. En particulier, cette circulaire insiste sur la complémentarité de ce dispositif avec l'opération lycéens et apprentis au cinéma. Coordonné par le professeur « référent culture » de l'établissement, le dispositif Ciné-lycée propose aux lycéens de préparer et d'animer les séances et les échanges qui suivent. Ils disposent pour cela de ressources pédagogiques élaborées par le Centre national de documentation pédagogiques et France Télévisions. Les « référents culture » peuvent aussi s'adresser aux associations culturelles oeuvrant dans le domaine du cinéma pour participer à l'animation des séances. Depuis le mois d'octobre dernier, plus de 1 000 séances ont été organisées dans les lycées.

Données clés

Auteur: M. Pierre Morel-A-L'Huissier

Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 92272 Rubrique : Enseignement secondaire Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11884 **Réponse publiée le :** 19 avril 2011, page 3984